



ACADÉMIE INTERNATIONALE OLYMPIQUE



**APPEL À CANDIDATURES. La 62e Session Internationale pour Jeunes Ambassadeurs Olympiques est maintenant ouverte à toutes les institutions du Mouvement olympique. Postulez dès maintenant ! Veuillez trouver toutes les informations pertinentes ci-dessous.**

**62e SESSION INTERNATIONALE POUR JEUNES AMBASSADEURS OLYMPIQUES  
(Session JAO)**

Consacrée à la promotion des principes et des valeurs de l'Olympisme, l'Académie Internationale Olympique (AIO) organise chaque année dans ses installations en ancienne Olympie sa session la plus emblématique, la Session Internationale pour Jeunes Ambassadeurs Olympiques. La session JAO vise à rassembler des jeunes de tous les coins du monde (athlètes, professionnels du sport, Young Leaders, étudiants de premier et de troisième cycle, éducateurs ainsi que des passionnés de sport et des Jeux Olympiques) dans un esprit d'amitié et de coopération et les encourage à mettre à profit les connaissances acquises lors de leur séjour à Olympie, afin de devenir des ambassadeurs olympiques dans leurs pays et leurs communautés. Pendant cette session de 12 jours, les jeunes délégués sont initiés à l'Olympisme et à ses idéaux et enrichissent leurs connaissances sur des sujets olympiques grâce à l'interaction dynamique et au dialogue avec les autres dans une communauté culturellement diversifiée de participants, de conférenciers, de personnel et de coordinateurs de groupes de travail. À la fin de la Session, ils sont pleins d'expériences, une meilleure version d'eux-mêmes et désireux de partager l'esprit olympique avec d'autres dans leurs pays respectifs.

**GROUPE CIBLE**

Les participants doivent avoir **strictement entre 20 et 30 ans** et montrer un intérêt et désir sincère pour approfondir leurs connaissances sur l'Olympisme, les valeurs Olympiques ainsi que sur des questions d'actualité sur l'Olympisme.



## DATES DE LA SESSION

Arrivée à Athènes :	samedi, le 11 juin 2022
Cérémonie d'Ouverture (à Athènes) :	dimanche, le 12 juin 2022
Départ pour Olympie :	lundi, le 13 juin 2022
Durée des travaux :	lundi, le 13 juin – mardi, le 21 juin 2022
Départ d'Olympie pour Athènes :	mercredi, le 22 juin 2022
Départ d'Athènes :	jeudi, le 23 juin 2022

## SUJET PRINCIPAL

«Le Mouvement olympique et l'Olympisme à l'ère numérique»

## SUJET SPÉCIAL

«La promotion de l'activité physique à travers de stratégies d'engagement numériques et de sports virtuels»

## PARTICIPATION

- A. Les CNO doivent collaborer avec les ANO pour la sélection des candidats. Ils ont le droit d'inscrire **trois (3) personnes** au maximum.
- B. Autres organisations du Mouvement Olympique (COJO, Fédérations Internationales, Centres d'Études Olympiques, CIO) peuvent nommer deux (2) participants au maximum.
- C. **Priorité** lors de l'inscription sera accordée à ceux qui ont participé aux sessions en ligne pendant les deux dernières années (2020 et 2021), **du moment qu'ils soient encore une fois nominés par leur CNO/NOA.** La priorité sera accordée aussi aux CNO qui ont déjà fondé une ANO, ainsi qu'aux délégué(e)s qui ont déjà participé à une session nationale. Nous vous rappelons que les participants qui ont déjà participé à une des Sessions sur place pour Jeunes Participants de l'AIO ne seront pas acceptés à cette Session à nouveau.
- D. Lors de la soumission du formulaire de participation en ligne, les participants **seront invités à soumettre un plan d'initiatives qu'ils vont mettre en place après la fin de la session** afin de partager leur expérience et diffuser les connaissances acquises lors de leur participation à la session. Le plan d'initiatives doit être



approuvé par leur institution de parrainage et doit inclure au moins trois (3) des éléments suivants :

1. Aider à la mise en œuvre d'un programme au minimum avec leur CNO/ANO ou l'institution qui les parraine.
2. Diffuser les connaissances et l'expérience acquises lors de la session dans une école, une organisation sportive ou via des plateformes de médias sociaux (la portée doit dépasser les 100 personnes).
3. Créer ou faire partie d'un réseau au minimum pour l'échange d'idées, de connaissances et d'informations sur des sujets olympiques (par exemple devenir membre de l'IOAPA –Réseau d'ancien(ne)s participant(e)s de l'AIO).
4. Créer leur propre projet de recherche, éducatif ou de travail lié à l'AIO, aux sports, à l'Olympisme, aux Jeux Olympiques, etc.
5. Utiliser les différentes plateformes de médias sociaux pour diffuser a. l'expérience qu'ils ont acquise pendant la Session et b. les travaux/projets/programmes qu'ils ont réalisés après avoir été inspirés par leur participation (par exemple en créant leur propre chaîne YouTube/vlog détaillant leur expérience, ou en créant du contenu sur Facebook, Instagram etc. pendant et après la Session).

Après la mise en œuvre de leur plan d'initiatives, les jeunes ambassadeurs olympiques devront envoyer leurs rapports d'impact à l'AIO qui créera alors un dossier qui sera transmis au CIO pour une étude plus approfondie.

*Les CNO/ANO ou d'autres institutions de parrainage sont priés de fournir toute information nécessaire à leurs délégués avant le départ de ces derniers et, surtout, de les informer sur l'AIO et son rôle éducatif.*

### **INFORMATION SUR LA COVID- 19**

Seuls les délégués **entièrement vaccinés** seront acceptés aux sessions de l'AIO, et les candidats seront invités à télécharger leur certificat de vaccination lors de leur inscription sur la plateforme en ligne de l'AIO.

Tous les participants sont également priés d'avoir fait un test PCR ou un test expéditif d'antigènes, jusqu' à 72 heures avant leur entrée en Grèce et seront demandés à fournir le document pertinent avec leur résultat négatif à leur arrivée à Athènes.



## DATE LIMITE D'ENVOI DES FORMULAIRES DE PARTICIPATION

Pour la soumission de votre formulaire vous êtes priés de cliquer sur le lien suivant :

<http://ioa.org.gr/registration-platform-young-ambassadors-session/?lang=fr>

La date limite d'inscription sera le **lundi 16 mai 2022**.

La plateforme d'enregistrement sera ouverte du **mardi, le 19 avril 2022** et la date limite pour l'enregistrement sera **lundi, le 16 mai 2022**.

Nous vous prions de noter **qu'après la date limite la plateforme d'enregistrement sera fermée.**

## LANGUE

**Toute correspondance** échangée entre l'AIO, les CNO/ANO ou d'autres institutions de parrainage doit se faire **en français** ou **en anglais** qui, avec le grec, sont les langues officielles de l'AIO. Notez bien, s'il vous plaît, que toute correspondance en n'importe quelle autre langue restera sans réponse.

Les langues en usage lors de la Session seront l'anglais et le français. L'interprétation simultanée des travaux de la Session sera assurée sur les langues susmentionnées. En plus, les textes des conférences seront disponibles en français et en anglais.

Les participants doivent **avoir une connaissance parfaite soit du français ou de l'anglais,** vu qu'ils seront appelés à participer activement dans les groupes de travail organisés à la suite des conférences. Cependant, nous avons remarqué à maintes reprises au passé, que plusieurs participants ne sont pas en état de comprendre et/ou de parler en français ou en anglais, et par conséquent, ils n'arrivent pas à participer d'une façon satisfaisante aux travaux de la Session. Pour cette raison, nous prions tous les CNO/ANO et les autres institutions de parrainage **d'éviter de déléguer des participants qui ne parlent pas couramment au moins une de ces deux langues.** Dans le cas contraire, veuillez noter que **l'AIO sera forcée d'annuler leur participation n'importe quand pendant la session.**



Afin que leurs délégués soient admis à la Session, les CNO/ANO ou les autres institutions de parrainage **doivent soumettre des certificats de connaissance de la langue** anglaise ou française.

### **EXPOSÉS/NOTES**

L'AIO encourage **les médaillés olympiques et/ou les athlètes qui ont participé aux Jeux Olympiques** à faire une présentation sur leur expérience olympique.

### **SOUSSION DE L'EXPOSÉ**

L'exposé de la présentation (écrit en anglais ou en français) devra être soumis à l'AIO en format électronique Word et ne devra dépasser les deux (2) pages (8 minutes maximum).

La date limite de l'envoi du texte complet de l'exposé est fixée pour **vendredi, le 13 mai 2022**.

### **FRAIS**

#### **A. FRAIS D'INSCRIPTION**

A partir de 2022, tous les participants devront acquitter des frais d'inscription de **150 euros par personne**. Le paiement des frais d'inscription doit être effectué **10 jours avant le début** de la Session, au plus tard, par chèque barré ou par virement bancaire au nom de l'Académie Internationale Olympique au compte suivant :

ACADÉMIE INTERNATIONALE OLYMPIQUE

ALPHA BANQUE

AGENCE DE SPYROU MERKOURI

No de Compte : 362-00-2002-003736

IBAN GR87 0140 3620 3620 0200 2003 736

SWIFT (BIC): CR BAGRAAXX



## **B. FRAIS DE PARTICIPATION**

La Solidarité Olympique prendra en charge les frais de participation d'un (1) participant et/ou d'une (1) participante par CNO. Les frais de participation élèvent à **1.000 euros par personne** (+150 euros frais d'inscription), pour un deuxième participant ou une deuxième participante ainsi que pour un/une troisième participant(e).

Les CNO/ANO devront couvrir les frais de participation, qui s'élèvent à **1.000 euros par personne**, pour chaque participant(e) supplémentaire.

Le paiement des frais de participation (1.000 euros par personne +150 euros frais d'inscription) doit être effectué **10 jours avant le début** de la Session, au plus tard, par chèque barré ou par virement bancaire au nom de l'Académie Internationale Olympique au compte mentionné ci-dessus.

Les frais de participation pour toutes les institutions de parrainage pour la session de douze jours qui comprend le transport local, l'hébergement, la restauration et d'autres activités culturelles et sociales s'élèvent à **1000 euros** (+ 150 euros frais d'inscription) **pour chaque délégué**. Le paiement doit être effectué **10 jours avant le début** de la Session, au plus tard, par chèque barré ou par virement bancaire au nom de l'Académie Internationale Olympique au compte mentionné ci-dessus.

## **C. TRANSPORT**

Le 50% des frais des billets d'avion (classe économique) **pour un ou deux participants** (une femme et un homme) **par CNO** seront remboursés par **la Solidarité Olympique**.

L'AIO confirmera la liste finale des participants, sur la base de laquelle la Solidarité Olympique générera les rapports financiers sur la plateforme RELAY, les mettant à la disposition des CNO concernés. Le remboursement de 50% du billet d'avion sera envoyé au CNO dès réception et validation de ce rapport financier.

Toutes les autres institutions de parrainage à part les CNO/ANO devront couvrir les frais des billets d'avion pour leurs délégués.



**L'AIO prendra soin des transports des participants à partir du 11 juin** (date fixée pour l'arrivée des participants à Athènes) **jusqu'au 22 juin** (date fixée pour le départ des participants d'Athènes). **Au cas où les arrivées ou les départs des participants ne coïncident pas avec les dates mentionnées ci-dessus, l'AIO ne s'engage pas à les accueillir à l'aéroport, ni à s'occuper de leur hébergement et restauration.**

#### **D. HÉBERGEMENT/RESTAURATION**

Tous les frais d'hébergement et de restauration des participants, tant à Athènes (**seulement pour les nuits du 11, 12 et 21 juin**), ainsi qu'à Olympie, seront pris en charge par l'Académie Internationale Olympique. **Chaque séjour supplémentaire à Athènes doit être pris en charge par le participant.**

#### **E. VISA**

Les participants qui ont besoin d'un VISA d'entrée en Grèce doivent s'adresser à l'Ambassade grecque de leur pays et y soumettre leur demande, ainsi que la lettre d'invitation de l'AIO. Au cas où il n'existerait pas d'Ambassade grecque dans certains pays, un VISA d'une Ambassade d'un pays-membre de l'Union Européenne serait acceptable. Nous vous rappelons que **les frais relatifs à l'émission de VISA sont à la charge des participants.**

#### **TRANSMISSION EN DIRECT**

Vous êtes priés de bien vouloir noter que les travaux des Sessions de l'AIO sont transmis en direct sur l'Internet, ce qui offre à des milliers de gens la possibilité d'y assister, de leur domicile, et d'y participer activement, en envoyant leurs questions et leurs remarques. Pour les intéressés, l'adresse électronique est la suivante : [www.ioa-sessions.org](http://www.ioa-sessions.org).

#### **RENSEIGNEMENTS**

Pour tout renseignement supplémentaire, vous êtes priés de bien vouloir contacter Mme **Antonia Bormpotsialou** ou Mme **Stella Tachtara** à :

Tél. : + 30. 210. 68 78 809, 919

E-mail : [a.borbotsialou@ioa.org.gr](mailto:a.borbotsialou@ioa.org.gr), [s.tachtara@ioa.org.gr](mailto:s.tachtara@ioa.org.gr)